

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 15 FÉVRIER 2021**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à la salle Socioculturelle le lundi 15 février 2021 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Ghyslaine CUNY, Vincent RAYNAUD, Agnès BERGE, Jean-Michel BERGES, Sylvie BERTHELEMY, Danielle BERTHOMIER, Jacques BIBES, Hervé BLANC, July DESCROIX, Jean-Luc DIEU, Bruce QUERMENT, Catherine THOMPSON,

EXCUSÉS : Claude MARTIN, Élodie MARTIN, Bernard PASQUET, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN,

ABSENTE : Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ghyslaine CUNY

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Ghyslaine CUNY est désignée secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 21 décembre 2020, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DE PLAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de demande à l'État de la concession de la plage centrale et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier, et à signer la concession à intervenir.

V - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA PLAGE CENTRALE DE SOULAC-SUR-MER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation, par voie de concession, de la plage centrale et autorise le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour l'attribution des sous-concessions.

VI - TARIFS DES REDEVANCES POUR LES SOUS-CONCESSIONS DE LA PLAGE CENTRALE

Dans le cadre des sous-concessions à intervenir sur la plage centrale, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs des redevances pour l'occupation et l'exploitation du domaine public pour les différentes activités.

VII - QUESTIONS DIVERSES

A. Cession de la parcelle AK 209

Le contrat de crédit-bail immobilier portant sur la parcelle AK 209 étant arrivé à terme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente de ladite parcelle au crédit-preneur, aux conditions prévues dans le contrat, soit un euro.

☪

La séance est levée à 18 h 45 minutes



Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur honoraire de la Gironde